

RAPPORT DU JURY – SESSION 2025

CONCOURS : Adjoint-e en gestion administrative – concours interne – ATRF P2C

NOMBRE DE POSTES : 4 Postes à l'Université de Poitiers et 2 postes à l'ENSMA

DATE ADMISSIBILITE : 03/06/2025

DATE ADMISSION : 16/06 /2025 et 17/06/2025

NOMBRE DE CANDIDATS /DOSSIERS :

Admissibilité : 36

Admission : 16

COMPOSITION DU JURY : Maxime CHYRA (président), Sylvia CAMBUSY (experte), Cynthia MERCERON (membre ENSMA), Gwenaëlle BOUCHER (membres externe)

1 suppléant : Ludovic PATTENER

BILAN SUR LE RECRUTEMENT :

Conformément à la charte de déontologie, les membres du jury se sont déportés lors de la phase d'admissibilité sur l'étude de dossier de candidats avec lesquels ils auraient travaillé. De la même manière, sans toutefois quitter la salle, ils ne sont pas intervenus dans les échanges lors des auditions de ces mêmes candidats.

Epreuve d'admissibilité : étude des dossiers (coef 2)

Les candidats ont la possibilité de présenter leur rapport d'activité sous forme rédigé ou listé. Les candidats ont majoritairement privilégié la forme rédigée, qui permet de caractériser plus finement le parcours accompli.

Le jury a évalué les dossiers des candidats en tenant compte de la richesse de l'activité professionnelle, de la qualité rédactionnelle, de la connaissance de l'environnement professionnel, des compétences méthodologiques, bureautiques ou techniques mises en œuvre. Le jury a aussi apprécié et valorisé l'engagement dans des formations, au-delà du strict périmètre technique, démontrant un intérêt pour les aspects qualitatifs du travail tels que l'attention portée à l'approche usager, la déontologie, l'égalité ou encore la compréhension de l'organisation et des missions globales de la structure d'emploi

Les candidats ont présenté des dossiers qui témoignent d'une bonne préparation. Le jury s'est étonné du faible nombre de candidats en poste à l'ENSMA, au regard des postes proposés au concours.

Epreuve d'admission : entretien de 20 mn avec le jury (coef 4) dont 5 mn de présentation

Le jury a évalué les candidats sur la qualité de leur présentation, la valorisation des compétences attendues, le savoir-être, la connaissance de l'environnement de travail et le projet professionnel lié à la réussite éventuelle du concours.

Les candidats ont cette année bien préparé leur présentation, en structurant le propos (annonce de plan, conclusion) et en valorisant les compétences acquises au fil de leur parcours. Le jury a apprécié que les candidats mettent en avant les réalisations effectuées sur leur(s) poste(s), et sachent situer leur action dans un environnement professionnel plus large. En revanche, l'énumération des activités réalisées, sans mise en perspective des compétences acquises, est à proscrire.

Le jury a privilégié, lors de l'entretien, les questions en rapport avec le domaine professionnel connu du candidat. Systématiquement, le jury a aussi évalué les candidats sur leur connaissance plus large de l'environnement de travail, et leur capacité à se projeter sur un poste d'adjoint.e en gestion administrative dans un domaine différent du leur. Les réponses apportées ont souvent été en-deçà des attentes. Ainsi, le jury a constaté un défaut de connaissance sur les missions d'un établissement d'enseignement supérieur, le fonctionnement des instances de l'Université, les missions exercées par un.e adjoint.e administrative en scolarité, finances ou ressources humaines. Par ailleurs, peu de candidats étaient en mesure de répondre précisément lorsque le jury les interrogeait sur l'ENSMA et les postes proposés dans le cadre de ce concours. Enfin, certains candidats sont en difficulté lorsqu'il leur est demandé d'exposer leur projet professionnel en cas de réussite au concours.

Ces observations étant faites, le jury se satisfait du bon niveau général des candidats et de la préparation sérieuse effectuée. La connaissance de l'environnement professionnel au sens large a été un élément de distinction entre les candidats à ce concours interne. Enfin, il est à noter que le niveau du concours est relevé : les premiers admis ont obtenu des notes excellentes, le seuil d'admission pour la liste principale est élevé (moyenne de 15/20 sur l'ensemble des épreuves).
